

Le 10 septembre : pour gagner le progrès social!

Le 1^{er} ministre J.M. Ayrault vient de dévoiler son projet de réforme des retraites. Malheureusement, comme le craignait la CGT, il se situe dans la continuité des réformes précédentes. La retraite à 60 ans est abandonnée !

Depuis 1993, cette cinquième contre réforme s'inscrit dans la même logique que les précédentes : travailler plus longtemps et baisser le coût du travail !

L'austérité pour les salariés !

La durée de cotisation

- ✓ Elle augmentera jusqu'en 2020 comme prévu par la loi Fillon.
- ✓ Elle prendra ensuite un trimestre de plus tous les trois ans de 2020 à 2035.

Conséquence :

Par exemple, un salarié, du privé ou du public, qui a 40 ans aujourd'hui devra avoir cotisé 43 ans pour partir à la retraite en 2035 !

Cette mesure va entraîner à elle seule une baisse progressive de la pension de retraites atteignant 10% en 2035. Cette baisse se rajoute à celle de 30% des réformes précédentes.

Coût du travail

Les cotisations sociales augmenteront de 0,3% de 2014 à 2017, à parité entre employeurs et salariés.

Mais, en contrepartie....

Pour les employeurs : le gouvernement modifiera le financement de la protection sociale, ce qui pourrait représenter un allègement de cotisation allant jusqu'à 30 milliards d'euros concernant la branche Famille.

Pour les salariés : le gouvernement maintient la décote (la double peine) et transférera vers l'impôt le financement de la branche famille.

Pour les retraités aussi

La revalorisation des pensions

La revalorisation annuelle s'effectuerait au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril, le gouvernement Sarkozy avait déjà repoussé celle-ci de trois mois !

Au total les retraités verront leur pension gelée pendant 9 mois !

Une imposition supplémentaire

Les parents de trois enfants et plus qui liquident leur pension verront dorénavant la bonification de 10% et plus soumise à l'impôt sur le revenu.

La conséquence fiscale sera énorme pour les retraités aujourd'hui à la limite de l'imposition.

Les mesures annoncées pour les apprentis (validation de trimestres) ou les étudiants (aide au rachat des années d'études), mesures que nous revendiquons depuis longtemps, ne vont pas assez loin.

De même, les mesures proposées pour rattraper les fortes inégalités de pension entre femmes et hommes ne compenseront pas l'effet désastreux de la décote appliquée à un nouvel allongement de la durée de cotisation.

Enfin, la création d'un « compte personnel de prévention de la pénibilité » ne permet pas aux salariés soumis à des travaux pénibles d'anticiper leur départ en inactivité dès l'âge de 55 ans !

La mobilisation de 2010 a rejeté les politiques d'austérités, le recul de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée des cotisations... Rien n'a changé, pour la défense et l'amélioration de notre système de Protection Sociale, pour l'Emploi, les Salaires et la Retraite, imposons à ce gouvernement un plus juste partage des richesses !

La mobilisation du 10 septembre demeure une absolue nécessité !

TOUS EN GREVE !